

INFO-MEMBRES N° 9 - JUIN 1994

ENQUETE PUBLIQUE SUR L'AUTOROUTE A 41 ANNECY-GENEVE : POUR UN TRACE QUI SAUVEGARDE LA RIVIERE !

Avant le 20 juin, allons soutenir nombreux le projet du bon sens !

Le tracé contesté par l'APAA se situe précisément entre Neydens et Présilly, là où se situera l'entrée du tunnel sous le Mont-de-Sion.

En effet, l'APAA et trois autres associations de protection de l'environnement - l'association intercommunale de défense de l'environnement de Présilly et du Châble-Beaumont (AIDEPCB), l'association pour la protection de l'environnement de Feigères (APEF) et l'association de défense du patrimoine et de tous les intérêts du Mont-Salève (ADPIMS) - unissent leurs efforts pour soutenir leur tracé, nommé officiellement variante B.

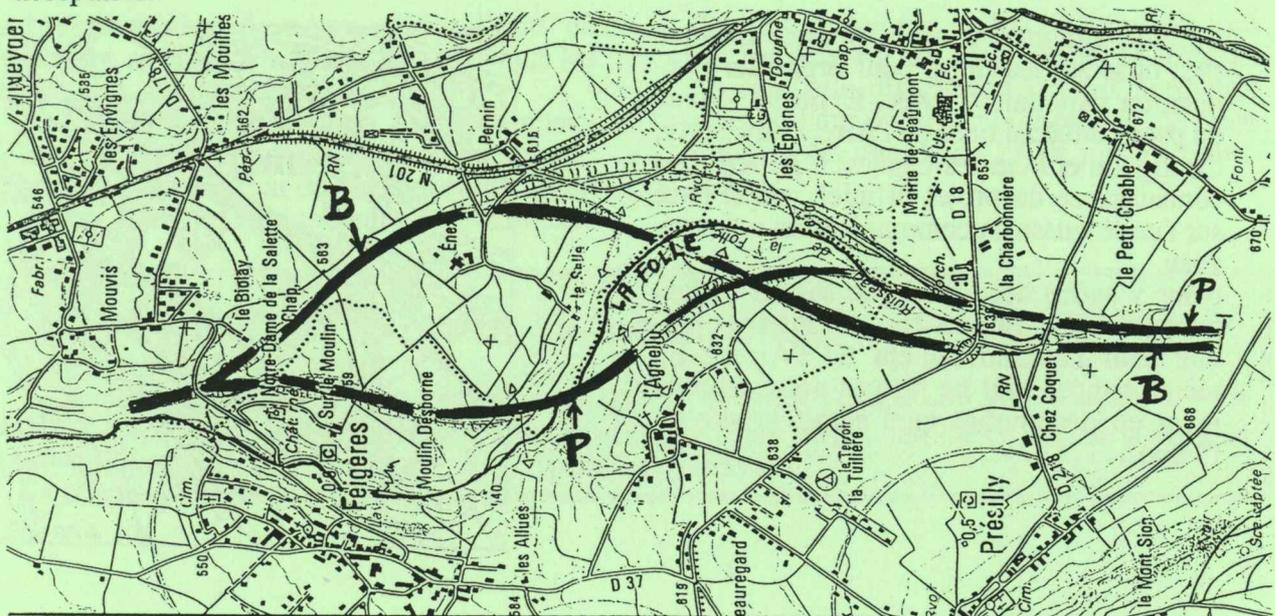
Ces quatre associations proposent aussi l'étude d'une autoroute en tunnel (voir pétition annexée).

Elles s'opposent à la variante des maires des quatre communes concernées soit Neydens, Feigères, Châble-Beaumont et Présilly. Ce tracé appelé aussi variante P, s'intègre mal au milieu, passe près des habitations et recouvre sur 200 m. le ruisseau de la Folle, affluent principal de l'Aire, ce qui n'est acceptable.

Il faut relever que l'administration française (DDE et CETE), après une étude comparative des deux variantes, est favorable au tracé des associations et non à celui des élus ! Quant à la protection des terres agricoles, la variante B les protège mieux à long terme, car elle est moins propice au développement industriel inhérent aux autoroutes.

Comme il n'est guère possible de s'opposer à cette liaison autoroutière, les quatre associations ont recherché le tracé entraînant le minimum de nuisances, partant des critères suivants:

- Minimiser les nuisances subies par l'environnement, notamment en préservant au mieux la rivière (le Nant de la Folle) et son vallon.
- Réduire les nuisances subies par les riverains en exigeant des protections adaptées.
- Préserver un site paysager, culturel et religieux : Notre-Dame de la Salette.
- S'opposer à la destruction du Mont-de-Sion et demander son franchissement en tunnel.
- Répartir aussi équitablement que possible les inévitables nuisances subies par les populations.



Si Genève devait être choisie (décision au début de l'été), cette exposition impliquerait à coup sûr des orientations, des changements pour le futur.

- Sera-t-elle le point de départ d'une industrialisation d'une partie de la plaine de l'Aire, profitant des bretelles autoroutières ?

- Sera-t-elle conçue de façon à laisser des traces pour la postérité : halls d'exposition, routes, parking, infrastructure pour un resto-route, télécabine (voir TG du 2 septembre 93) ?

- Sera-t-elle l'occasion d'une fenêtre sur la Suisse pour faire connaître l'étude de revalorisation de l'Aire, la dynamiser, relever son caractère international, et pousser Genève,

avec la Haute-Savoie, à faire oeuvre de pionnier dans le sauvetage réussi d'une rivière ?

- Les 15 millions Serait-ils investis pour la qualité et la quantité d'eau, ou dans une opération de "cosmétique" ?

Nous avons déjà abordé ces problèmes avec la Coordination Rivières et nous ouvrons le débat auprès de vous, chers membres. Faites parvenir à notre case postale, vos remarques, vos réflexions, votre amertume ou votre enthousiasme, vos idées par rapport à ce projet. Nous aimerions connaître vos avis pour que l'APAA puisse prendre position. Merci d'avance !

L'APAA À LA COMMISSION "ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE" DU GRAND CONSEIL GENEVOIS.

En automne dernier, à l'occasion de la Vogue de Certoux, l'APAA avait récolté des messages de soutien à l'Aire, qui furent envoyés aux autorités suisses et françaises.

Suite à ces envois, l'APAA a été invitée au mois de mars à présenter son action auprès de la commission "environnement et agriculture" du Grand Conseil.

A l'aide de diapositives, nous avons montré aux députés quels sont les problèmes de l'Aire, en France plus particulièrement, de façon à les convaincre du bien-fondé de l'étude franco-suisse, seule manière d'obtenir des résultats à longs termes.

Nous avons rappelé que le sauvetage de l'Aire passe par trois axes :

- réduire les pollutions
- ralentir le cycle de l'eau
- sauvegarder la richesse biologique et l'aspect naturel de tout le cours de la rivière.

L'APAA a remis aux députés membres de la commission le texte suivant :

1. En matière de cours d'eau, l'Etat de Genève se doit d'améliorer toujours plus les relations franco-suisse.

La gestion globale des eaux d'un bassin versant devrait dépendre de décisions communes élaborées entre l'Etat de Genève et le Canton de Saint-Julien (qui rassemble les communes

françaises du bassin versant) comme organe de décision français.

En conséquence, nous demandons aux députés du soutenir activement l'étude franco-suisse de revalorisation du bassin versant de l'Aire et de la Drize.

2. Le problème du raccordement des stations d'épuration (step) du bassin de l'Aire à celle d'Aire est complexe. Il doit être analysé en profondeur par l'étude franco-suisse.

Relevons pourtant les difficultés de cette step d'Aire qui, déjà aujourd'hui, sans ces raccordements, est incapable de traiter la totalité de la charge polluante des eaux usées du canton.

Pour l'instant, l'APAA maintient sa position quant aux effets négatifs de tels raccordements car l'

essai pilote de raccordement de la step du Bas-Salève n'a pas amélioré la qualité des eaux de la Drize.

3. L'Etat de Genève se doit de préserver tous les terrains encore disponibles le long de l'Aire. Cette disposition devrait permettre dans un futur plus ou moins proche, de renaturaliser les abords de l'Aire jusqu'à Saint-Julien.

AVIS "EAUX TROUBLES"

Le curage de la retenue de Certoux aura lieu au début de l'été. Il doit y être retiré, par les services des lacs et cours d'eau, plusieurs milliers de m³ de gravier. De ce fait, ne soyez pas étonnés si l'eau de la rivière est trouble pendant ces travaux.

De ces cinq critères est né le tracé appelé "variante des associations". En 1990, cette variante avait reçu l'appui de 450 pétitionnaires.

Aujourd'hui les quatre associations auxquelles se sont joints les pêcheurs et les chasseurs vous recommandent vivement

Neydens:

Lundi et jeudi de 13h30 à 18h
Mercredi de 8h30 à 11h et de 13h30 à 19h
Vendredi de 13h30 à 16h.

Présilly:

Mercredi de 11h à 12h
Jeudi de 14h à 15h
Vendredi 19h à 20h.

d'aller exprimer votre choix pour leur proposition (variante B), en mentionnant clairement vos arguments dans le cahier de l'enquête publique, **du 19 mai 1994 au 20 juin 1994** dans une des quatre mairies ci-dessous :

Feigères:

Mardi et vendredi de 16h à 19h
Jeudi de 10h à 12h
Exceptionnellement le 20 juin 94 de 8h à 12h et de 14h30 à 18h.

Châble-Beaumont:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h à 18h
Mercredi de 9h à 12h.
Exceptionnellement le 20 juin 94 de 14h à 16h.

Ou à la **Sous-Préfecture de Saint-Julien:** (à l'entrée de St.-Julien à gauche) du lundi au vendredi, de 9h. à 12h. et de 13h30 à 16h30.

- Chacun peut écrire ses remarques, sans distinction de sa nationalité, ni de son domicile !

- Si les horaires ne vous conviennent pas, vous pouvez envoyer vos remarques signées, à l'APAA, case postale 1232 CONFIGNON, qui se chargera de les transmettre au commissaire-enquêteur.

- De plus, signez et faites signer autour de vous la pétition annexée qui demande l'étude d'un tunnel entre Neydens et les Usses.

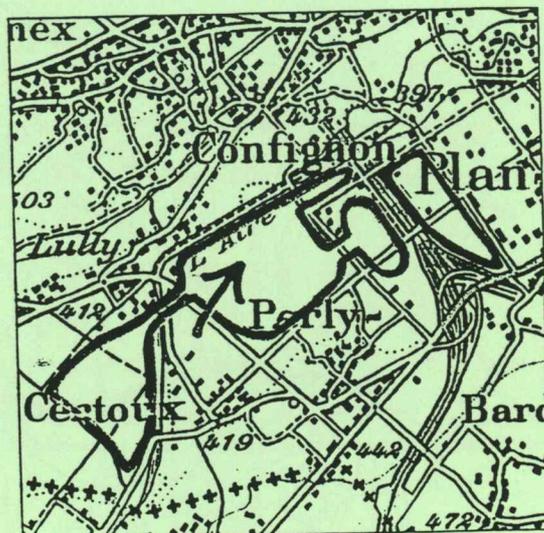
Votre démarche est très importante car pour une fois qu'il y a convergence de vue entre

l'administration de l'aménagement du territoire et les associations de protection de l'environnement, nous craignons "d'être sacrifiés sur l'autel de l'efficacité": le secteur concerné est de faible longueur, soit environ 3 km. Les décideurs pourraient être tentés de satisfaire malgré tous les élus locaux, même s'ils sont convaincus que ce n'est pas la meilleure des solutions. En effet ces élus ne cachent ni leurs appuis politiques, ni leurs intentions de tout mettre en oeuvre pour obtenir gain de cause. M. Le ministre de l'Equipement ayant fait savoir qu'il souhaitait une avance rapide de ce projet, toutes les inquiétudes sont donc permises.

SWISS-EXPO 98 DANS LA PLAINE DE L'AIRE : A VOS NEURONES !

Comme annoncé dans la presse, Genève s'est mise sur les rangs pour organiser l'exposition nationale - **Swiss-Expo 98** - avec un projet situé au bord de l'Aire, entre Perly, Confignon et Plan-les-Ouates. L'APAA a eu connaissance du projet officiel, projet basé sur l'unité suisse, la communication et le cerveau.

Nous y avons découvert que sur un budget estimé à 675 millions, 15 millions sont prévus pour l'assainissement de l'Aire ! En même temps, quel ne fut pas notre étonnement en découvrant quel serait le site de l'Expo...



L'ETUDE FRANCO-SUISSE DE REVITALISATION SE STRUCTURE, DES MAIRIES S'EN MOQUENT !

L'étude est dans sa phase de récolte de documents et renseignements. L'APAA a déjà transmis toutes ses remarques et renseignements et participe au comité de pilotage, lequel comprend des représentants de l'Etat de Genève (DTPE) ainsi que les collectivités locales du canton de Saint-Julien, regroupées au sein du SIVOM.

Lors d'une séance de ce comité, l'APAA avait demandé que pendant le déroulement de l'étude, un moratoire soit respecté et qu'aucun chantier ne dénature plus les affluents de l'Aire.

Mais en avril, lors d'une balade au bord de la Folle, nous avons été stupéfaits de constater qu'un tas de dizaines de m³ de matériel de démolition (blocs de ciment énormes) avait

été récemment déposé près du pont sous Feigères. Il s'agit des débris de feu la salle des fêtes de Saint-Julien, mis là afin d'être ultérieurement utilisés pour consolider le fond et les berges de la rivière... !

Nous reconnaissons que cette pratique ne va pas dégrader l'état sanitaire de l'Aire. Cependant nous sommes d'avis qu'il y a des principes que l'on doit absolument respecter, notamment que les rivières ne sont pas des dépotoirs. L'APAA a dénoncé ces faits au comité de pilotage, nous attendons une réponse. Il semble donc, malheureusement, y avoir un fossé entre la volonté proclamée de revitaliser l'Aire et la réalité telle qu'elle apparaît aujourd'hui.

LA DECHARGE DE NEYDENS EST BIENTOT CONFORME A LA LOI

La décharge qui poussait les arbres au fond du vallon de la Folle, et qui laissait couler ses jus dans le ruisseau, a cessé son activité et a été recouverte de terre en attendant son reboisement. Cependant, son extension est en cours et comprendra trois "casiers" juxtaposés.

La technique des casiers est un progrès très sensible car les lixiviats (jus) seront récupérés, y compris ceux de l'ancienne décharge, grâce à un drainage périphérique. Ces jus seront pompés dans le réseau d'égouts existant pour être conduits et traités à la step de Neydens laquelle, on nous l'a certifié, est à même de les traiter.

Chacun des trois casiers possède une surface de 4000 m². Ils seront mis en service les uns après les autres.

La fermeture définitive de la décharge devrait être effective lors de la mise en service de l'incinérateur de Bellegarde.

Nous devons nous assurer que le réseau de canalisations compris entre la décharge et la step ne présente aucune anomalie (branchements inversés par exemple) et que les effluents de la step respectent les normes en vigueur puisqu'ils se jetteront dans la Folle...

COTISATIONS 1994

Vous trouverez ci-joint un bulletin de versement pour vous acquitter de votre cotisation pour 1994. Elle s'élève à 20 Sfr (ou plus!) ou à 80 FF. Nous nous sommes permis de rééquilibrer la cotisation française en rapport au change, ce qui explique son passage de 50 FF à 80 FF.

Pour faciliter les paiements des membres français, l'APAA a ouvert un compte bancaire auprès du Crédit Agricole de Saint-Julien, compte portant le N° 34 16850 8 050 - 09.

Nous vous remercions d'avance pour votre versement et pour la confiance que vous nous accordez. Si votre versement a déjà été effectué, merci de ne pas tenir compte de ce rappel.